

CONVOCACTION

Date : 20 mars 2025
Affichée le : 20 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 26
Votants : 32
Pouvoirs : 9
Absent : 4

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

0 4 AVR. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

0 9 AVR. 2025

Absents représentés

Mme SAVAS
Mme SAKHO
M. AÏT MESSAOUD
Mme ELONGUERT
Mme PEREZ
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme TALL
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme DUHIN, Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Aïssata SOW

29 Relations Internationales - Subventions aux associations

■ **Rapport de présentation :**

Aïssata SOW, Conseillère Municipale

Acteur majeur du vivre ensemble et du lien social, les associations creilloises mènent des actions au quotidien reconnues par les habitants et les pouvoirs publics. En complément des aides en nature (prêt de salle, matériels etc...), la ville de Creil souhaite apporter une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt local de leurs actions.

Au vu des dossiers remis et du partenariat engagé, il vous est proposé de maintenir cette aide et de verser pour l'année 2025 les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Subvention votée en 2024	Subvention de fonctionnement 2025
Pharmacie humanitaire Internationale PHI OISE	700€	700€
Comité de Jumelage Creil	5000€	5000€
TOTAL	5700€	5700€

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal pourra être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 7 mars 2025,
Considérant le besoin de trésorerie des associations,
Considérant les projets présentés par les associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prends pas part au vote : 3
--------------	-----------	------------	----------------	--------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2025, l'attribution de subventions de fonctionnement et de projet conformément à la liste ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement 2025
Pharmacie humanitaire Internationale PHI OISE	700€
Comité de Jumelage Creil	5 000€
TOTAL	5 700€

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

09 AVR. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Aïssata SOW


Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



La secrétaire de séance